

48<sup>e</sup> réunion du Conseil du FEM  
2 – 4 juin 2015  
Washington

Point 3 de l'ordre du jour

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**Point 1 de l'ordre du jour**      **Ouverture de la réunion**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

1. Naoko Ishii, directrice générale et présidente du Fonds pour l'environnement mondial, ouvrira la réunion.

**Point 2 de l'ordre du jour**      **Élection d'un président de séance**  
*(Travaux dirigés par la DG)*

2. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le Conseil élit un président parmi ses membres. Le paragraphe 18 stipule que ce poste est occupé d'une réunion à une autre en alternance entre des membres de pays développés et des membres de pays en développement. M. Winston Thompson, représentant le groupe de pays insulaires du Pacifique (Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu et Vanuatu) a présidé la dernière réunion.
3. Conformément au paragraphe 18 de l'Instrument, le président de séance dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 3 « Adoption de l'ordre du jour », 5 « Rapport de suivi annuel (exercice 14) : Partie II », 8 « Programme de travail quadriennal et budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FEM – FEM-6 », 11 « Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie », 13 « Rapport semestriel d'évaluation de juin 2015 et réponses de la direction », 14 « Relations avec les instances des Conventions et autres institutions internationales », et 16 « Rapport du Comité de sélection et d'évaluation » de l'ordre du jour.
4. Le président de séance et la DG dirigent conjointement les délibérations du Conseil pendant l'examen des points 17 « Questions diverses » et 18 « Compte rendu conjoint des présidents » de l'ordre du jour.
5. La directrice générale et présidente du Fonds dirige les délibérations du Conseil pendant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

**Point 3 de l'ordre du jour**      **Adoption de l'ordre du jour**  
*(Travaux dirigés par le président de séance)*

6. Un *Ordre du jour provisoire* pour examen par le Conseil fait l'objet du document GEF/C.48/01/Rev.01.
7. *Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour de la réunion.*

**Point 4 de l'ordre du jour**

**Mise en œuvre de FEM 2020**

(Travaux dirigés par la DG)

8. Suite à la demande formulée par le Conseil à sa 46<sup>e</sup> réunion à l'adresse du Secrétariat d'organiser chaque année le débat sur la stratégie à long terme du FEM lors des réunions du Conseil, le Secrétariat a le plaisir d'inviter Jeff Seabright, Directeur du développement durable d'Unilever, à prendre la parole devant le Conseil pour parler de la mobilisation et du rôle du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie FEM 2020, en ouverture du débat sur ce point de l'ordre du jour.

**Point 5 de l'ordre du jour**

**Rapport de suivi annuel de l'exercice 14 : Partie II**

(Travaux dirigés par le président de séance)

9. Le document GEF/C.48/03 intitulé *Rapport de suivi annuel de l'exercice 14 : Partie II*, qui est une évaluation du portefeuille de projets en cours du FEM, est présenté au Conseil en deux parties. La partie I, présentée au Conseil à sa réunion d'automne, peu après la clôture de l'exercice, comporte une vue d'ensemble du portefeuille de projets du FEM en cours d'exécution. La partie II, présentée à la réunion de printemps, contient une analyse plus approfondie du chemin parcouru, des résultats et des acquis des projets actifs du FEM, et plus particulièrement de ceux arrivés à mi-parcours ou parvenus à leur achèvement. Ce rapport se fonde sur les résultats et les enseignements tirés des documents du projet reçus par le Secrétariat au cours de l'exercice 14 (EX. 14), y compris les outils de suivi des domaines d'intervention, des rapports d'exécution de projets, des examens à mi-parcours, et des rapports de fin d'exécution ou des évaluations finales de projets en cours d'exécution dans chaque domaine d'intervention du FEM. L'évaluation de l'exercice 14 a couvert un total de 120 projets du FEM dont 1 de FEM-2, 27 de FEM-3, 85 de FEM-4, et 7 de FEM-5. La cohorte comprend 73 projets arrivés à mi-parcours et 47 projets achevés dans tous les domaines d'intervention. La liste des projets examinés est présentée à l'annexe 1. Cet examen présente un certain nombre d'exemples de projets financés par le FEM qui ont joué un rôle catalyseur dans le fléchissement des politiques, l'application à une plus grande échelle des meilleures pratiques, l'obtention de financements, et l'adoption systématique des meilleures pratiques. Les conclusions et la synthèse sont présentées en quatre chapitres.
10. *Projet de décision : Ayant examiné le document GEF/C.48/03 intitulé « Rapport de suivi annuel (2014) : Partie II », le Conseil se félicite de cette évaluation. Il demande au Secrétariat du FEM de poursuivre ses efforts d'amélioration de ce compte rendu des résultats obtenus.*

**Point 6 de l'ordre du jour**      **Accélération de la préparation du stock de projets différés**  
(Travaux dirigés par la DG)

11. Le document GEF/C.48/04, intitulé *Accélération de la préparation du stock de projets différés*, i) fournit une analyse du stock de projets en souffrance au 30 avril 2015, ii) recommande les mesures à prendre pour régler le problème du stock de projets en souffrance ; et iii) propose une modification de la Politique d'annulation des projets en incluant des dispositions applicables aux projets de moyenne envergure accusant du retard.
12. *Projet de décision : Ayant examiné le document GEF/C.48/04, intitulé Accélération de la préparation du stock de projets différés, le Conseil approuve :*
  - (a) *une annulation ponctuelle d'ici le 30 juin 2016 des projets différés tombant dans les catégories suivantes : i) projets de moyenne envergure dont les FIP ont été approuvées avant la réunion du Conseil d'octobre 2014 ; et ii) i) projets de moyenne envergure dont les FIP ont été approuvées avant la réunion du Conseil de juin 2014. Les propositions soumises au Secrétariat devraient comprendre une documentation complète pour examen à des fins d'aval ou d'approbation. Toutes les ressources des projets annulés seraient reversées à la Caisse du FEM pour être reprogrammées selon les dispositions de la reconstitution de FEM-6 ; et*
  - (b) *Une modification de la Politique d'annulation des projets approuvée précédemment à la réunion du Conseil d'octobre 2014 à l'effet d'inclure des dispositions relatives à l'annulation des projets de moyenne envergure en souffrance qui sont approuvés après la réunion du Conseil de juin 2015, comme indiqué à l'annexe II.*

**Point 7 de l'ordre du jour**      **Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 16**  
(Travaux dirigés par la DG)

13. Le document GEF/C.48/05, intitulé *Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 16*, fait le point sur le Plan d'activité du FEM pour FEM-6 et le budget demandé au titre de l'exercice 16 pour financer les dépenses de trois organes centraux du FEM – Secrétariat du FEM, Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) et Administrateur – pour leurs activités menées dans le cadre de la Caisse du FEM<sup>1</sup>. Il comporte également les budgets du Secrétariat et

---

<sup>1</sup> À compter de l'exercice en cours, la demande de budget du Bureau indépendant de l'évaluation est présentée séparément de celles des trois autres organes constitutifs du FEM. Prière de se référer au document GEF/ME/C.48/01, intitulé *Programme de travail et budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FEM*, pour plus de détails.

de l'Administrateur pour les activités réalisées au titre du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (Fonds de Nagoya).

14. *Projet de décision : Ayant examiné le document GEF/C.48/05, intitulé « Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 16 », le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 16 au titre de la Caisse du FEM, qui s'établit à 25,408 millions de dollars répartis comme suit :*
  - a) *19,831 millions de dollars pour le Secrétariat du FEM ;*
  - b) *2,540 millions de dollars pour le STAP ; et*
  - c) *3,037 millions de dollars pour l'Administrateur ;*
15. *En outre, ayant examiné le document GEF/ME/C.48/01 intitulé « Programme de travail quadriennal et budget du Bureau indépendant de l'évaluation du FEM » dans le cadre du point 08 de l'ordre du jour, le Conseil approuve le budget du Bureau indépendant de l'évaluation de l'exercice 16 d'un montant total de 4,709 millions de dollars.*
16. *Le Conseil approuve également le budget administratif du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (Fonds de Nagoya) pour l'exercice 16, d'un montant total de 39 000 dollars, répartis comme suit pour financer les dépenses du Secrétariat et de l'Administrateur au titre de l'administration et de la mise en œuvre dudit Fonds :*
  - a) *20 000 dollars pour le Secrétariat du FEM ; et*
  - b) *19 000 dollars pour l'Administrateur*
17. *Le Conseil invite le Secrétariat, en consultation avec le STAP et l'Administrateur, à présenter un budget de fonctionnement global pour l'exercice 17 et un plan d'activité pour examen à sa réunion du printemps 2016.*

**Point 8 de l'ordre du jour**

**Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM – FEM-6**

(Travaux dirigés par le président de séance)

18. Le document GEF/ME/C.40/01, intitulé *Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation*, présente la stratégie et la programmation de l'ensemble des évaluations et d'autres activités envisagées par le Bureau indépendant de l'évaluation pour la période FEM-6. Le programme de travail est destiné à fournir des éléments concrets d'évaluation concernant les grandes stratégies approuvées dans le cadre de la sixième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM

et prises en compte dans les Orientations de la programmation pendant FEM-6. Le programme de travail comprend aussi bien des évaluations axées sur la responsabilisation que des évaluations axées sur le progrès, qui permettront de tirer les enseignements qui inspireront la programmation des ressources du FEM. Les évaluations mettront l'accent sur les résultats, l'impact et la performance du FEM, et permettront également d'apprécier des questions cruciales liées aux stratégies du FEM, parmi lesquelles l'obtention d'effets positifs multiples et la prise en compte des facteurs de modification de l'environnement mondial. Les évaluations ont été élaborées de manière stratégique dans l'optique de la réalisation du sixième bilan global du FEM. En outre, le programme de travail propose de mettre à jour et de renforcer les orientations et les méthodes appliquées dans des domaines cruciaux, dont l'évaluation de l'impact, la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. Le programme de travail souligne également la nécessité de renforcer la gestion des connaissances, du transfert des acquis et l'utilisation d'évaluations tout au long du cycle de programmation.

19. *Projet de décision : Ayant examiné le document GEF/ME/C.48/01, intitulé « Programme de travail quadriennal et budget du Bureau indépendant de l'évaluation », le Conseil approuve le budget annuel du Bureau indépendant d'évaluation de l'exercice 16 d'un montant total de 4,7 millions de dollars.*
20. *Le budget pluriannuel du programme d'évaluation du Bureau indépendant de l'évaluation du FEM est approuvé à concurrence de 19 millions.*

#### **Point 9 de l'ordre du jour**

**Observance par les Agences du FEM des politiques relatives aux normes de sauvegarde environnementale et sociale, à la parité des sexes et aux normes fiduciaires**  
(Travaux dirigés par la DG)

21. Le document GEF/C.48/06, intitulé *Observance par les Agences du FEM des politiques relatives aux normes de sauvegarde environnementale et sociale, à la parité des sexes et aux normes fiduciaires*, compile les rapports présentés par les Agences du FEM sur l'application de plans d'action assortis d'échéances, comme l'a demandé le Conseil en novembre 2013, en vue de se conformer aux deux politiques du FEM suivantes : la *Politique sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale* et la *Politique du FEM sur l'internalisation de la parité des sexes*. Il résume aussi les résultats des actions précédentes menées par les Agences du FEM concernées pour se mettre en conformité avec la politique du FEM intitulée *Normes fiduciaires minimales pour les Agences partenaires du FEM*. Conformément à la décision prise par le Conseil en 2011 de faire référence à la politique sur les normes de sauvegarde « dans les sections voulues des Normes fiduciaires du FEM », ce document

examine la mise en conformité avec les normes de sauvegarde et les normes fiduciaires prises globalement.

22. **Projet de décision :** Ayant examiné le document GEF/C.48/06 intitulé « Observance par les Agences du FEM des politiques relatives aux normes de sauvegarde environnementale et sociale, à la parité des sexes et aux normes fiduciaires », qui indique que les 10 Agences du FEM\* ont rempli avec satisfaction les critères des politiques suivantes : 1) la « Politiques sur les normes minimales de sauvegarde environnementale et sociale à appliquer par les Agences du FEM », 2) la « Politique sur l'internalisation de la parité des sexes », et 3) les « Normes fiduciaires minimales pour les Agences partenaires du FEM », le Conseil décide qu'aucun examen supplémentaire n'est nécessaire en ce moment.

*\* Il s'agit des Agences du FEM suivantes : Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque interaméricaine de développement (BID), Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale), Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation de Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).*

**Point 10 de l'ordre du jour Document sur l'approche de la gestion des connaissances**  
(Travaux dirigés par la DG)

23. Le document GEF/C.48/07, intitulé *Document sur l'approche de la gestion des connaissances au FEM*, jette les bases d'une amélioration significative de la gestion des connaissances au cours de la période couverte par FEM-6 et au-delà. Il a pour but de consulter le Conseil sur i) la valeur ajoutée potentielle du FEM, et ii) un projet de cadre d'orientation de la gestion des connaissances pour FEM-6 et au-delà, assorti d'une feuille de route pour 2015. Le Secrétariat du FEM s'appuiera sur cette consultation pour travailler avec les Agences, le STAP, le Bureau indépendant de l'évaluation et d'autres acteurs clés – à l'instar des instances des Conventions – à la planification de la mise en œuvre et à l'exécution.
24. **Projet de décision :** *Le Conseil se félicite du document GEF/C.48/07, intitulé « Document sur l'approche de la gestion des connaissances au FEM » et demande que le point lui soit fait sur les progrès accomplis à sa réunion de l'automne 2015.*

**Point 11 de l'ordre du jour**    **Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie**

(Travaux dirigés par le président de séance)

25. La présidente du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) sera invitée à prendre la parole pour présenter les travaux de son Groupe. La version écrite du rapport de la présidente fait l'objet du document présenté sous la cote GEF/STAP/C.48/Inf.01 et intitulé *Report of the Chairperson of the Scientific and Technical Advisory Panel*. Les membres du Conseil auront ensuite la possibilité de donner leur avis sur le rapport, de poser des questions à la présidente et de fournir les directives voulues au STAP.

**Point 12 de l'ordre du jour**    **Programme de travail**

(Travaux dirigés par la DG)

26. Le document GEF/C.48/08, intitulé *Programme de travail*, représente le plus important programme de travail proposé dans l'histoire du financement du FEM, et un tournant important pour l'obtention d'effets positifs multiples grâce à l'expérimentation de moyens innovants d'aider les pays bénéficiaires et les partenaires. Le programme de travail requiert un total 649,91 millions de dollars des ressources de la Caisse du FEM et 59,10 millions de dollars d'allocations pour frais versées aux Agences, plus un montant indicatif de 4,81 milliards de dollars de cofinancement, qui impliquerait que chaque dollar fourni par le FEM mobiliserait 7,35 dollars de cofinancement. Le programme de travail recommandé se compose de 35 propositions et cinq programmes-cadres, proposés conformément à la stratégie du FEM à l'horizon 2020 (FEM 2020) et au cadre des Orientations pour la programmation pendant FEM-6. L'approche-programme insiste fortement sur la lutte contre les principaux facteurs de dégradation de l'environnement, notamment à travers le travail proposé dans les Programmes pilotes intégrés approuvés dans le cadre du processus de reconstitution de FEM-6. Le programme de travail comprend également trois propositions de projets devant être financées par le Programme pilote sur l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes, qui élargit les possibilités de collaboration stratégique du FEM avec des initiatives du secteur privé qui visent à obtenir des effets positifs multiples pour l'environnement mondial. Le reste du programme de travail comprend des projets qui incarnent les priorités des domaines d'intervention pendant FEM-6.
27. *Projet de décision : Ayant examiné le document GEF/C.48/08, intitulé « Programme de travail de la Caisse du FEM », le Conseil approuve un programme composé de 35 propositions et de cinq programmes-cadres, sous réserve des observations formulées en séance et des*



*remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 18 juin 2015. Le montant total des ressources demandées dans le cadre de ce programme de travail est de 709,1 millions de dollars. Il correspond aux financements à allouer aux projets par le FEM et aux allocations pour frais versées aux Agences.*

**Point 13 de l'ordre du jour    Rapport semestriel d'évaluation de juin 2015 et réponses de la direction**

(Travaux dirigés par le président de séance)

28. Le document GEF/ME/C.48/02, intitulé *The Semi-Annual Evaluation Report of the GEF Independent Evaluation Office*, est le premier rapport semestriel d'évaluation établi et présenté au Conseil par le Bureau indépendant de l'évaluation du FEM (le Bureau) ; il est appelé à devenir le principal format de rapport du Bureau présenté à chaque réunion du Conseil. L'introduction de ce nouveau rapport a pour but de simplifier la présentation de l'information pour le Bureau, de recueillir les décisions proposées par le Conseil dans un seul document, et de faciliter le suivi et le contrôle sur le long terme et d'une réunion du Conseil à la suivante de la présentation des rapports et des problèmes se posant du côté du Bureau. Le Rapport semestriel d'évaluation remplace trois des quatre rapports annuels que le Bureau présentait au Conseil par le passé, à savoir : le Rapport annuel sur l'impact des projets, le Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays, et le Rapport annuel sur les évaluations thématiques. Le Rapport annuel de la performance du FEM, qui est un rapport crucial s'inscrivant dans la durée, est maintenu et présenté séparément au Conseil à titre de document d'information. Il est résumé dans le présent document. Le Rapport semestriel d'évaluation remplace également le Rapport annuel d'activité du directeur du Bureau.
29. Le document GEF/ME/C.40/03, intitulé *Management Response to the Semi-Annual Evaluation Report of the GEF Independent Evaluation Office: June 2015*, est en cours de préparation et sera présenté dans les prochains jours.
30. Projet de décision : *Ayant examiné le document GEF/ME/C.48/02 intitulé « Semi-Annual Evaluation Report of the GEF Independent Evaluation Office: June 2015 » (section sur l'évaluation conjointe FEM-PNUD du Programme de microfinancements), et la réponse de la direction, qui fait l'objet du document GEF/ME/C.48/03 intitulé « Management Response to the Semi-Annual Evaluation Report of the GEF Independent Evaluation Office: June 2015 », (section sur l'évaluation conjointe FEM-PNUD du Programme de microfinancements), le Conseil invite le Secrétariat :*

- 1) *à redynamiser le Comité mondial de pilotage du Programme de microfinancements afin de soutenir la réflexion stratégique de haut niveau sur la formulation d'une vision à long terme du Programme de microfinancements, de promouvoir le dialogue entre le PNUD et le FEM sur le Programme, et de donner des avis au Conseil en tant que de besoin sur les décisions stratégiques à prendre concernant le Programme de microfinancements.*
31. *Le Conseil prie le Secrétariat et le PNUD :*
- 2) *de continuer à revaloriser les programmes nationaux rattachés au Programme de microfinancements, en s'appuyant sur les points forts tout en s'attaquant aux points faibles recensés par l'évaluation. Les critères de sélection des pays à des fins de revalorisation devraient être revus.*
32. *Le Conseil prend bonne note des recommandations 3 et 4 formulées à l'attention du PNUD et de l'ECGP.*

***Concernant l'évaluation du processus d'accréditation pour l'élargissement du Réseau du FEM***

33. *Le Conseil prend note des enseignements tirés de la phase du processus expérimental d'accréditation et invite le Secrétariat à en tenir compte dans la préparation des propositions sur les orientations possibles de l'accréditation dans le contexte de l'évolution du modèle opérationnel du FEM, lesdites propositions devant servir de base de discussion à la 49<sup>e</sup> réunion du Conseil qui se tiendra en octobre 2015.*

**Point 14 de l'ordre du jour    Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales**  
(Travaux dirigés par le président de séance)

34. Le document GEF/C.48/09, intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales*, informe le Conseil des activités menées par le FEM dans le cadre des conventions internationales sur l'environnement suivantes : la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (la Convention de Stockholm), le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (le Protocole de Montréal), et la Convention de Minamata sur le mercure. Ce document fournit également des informations sur les relations entre le Secrétariat du FEM et les instances d'autres conventions internationales et d'autres institutions et forums.

35. *Projet de décision : Ayant examiné le document GEF/C.48/09, intitulé « Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales », le Conseil se félicite du rapport et charge le réseau du FEM de poursuivre la collaboration avec les pays bénéficiaires pour traduire les directives reçues et les priorités nationales dans la programmation et les activités de l'institution.*

**Point 15 de l'ordre du jour    Rapport sur le processus expérimental d'accréditation des Agences de projets du FEM**  
(Travaux dirigés par la DG)

36. *Le document GEF/C.48/10, intitulé *Progress Report on the Pilot Accreditation of GEF Project Agencies*, présente l'état d'avancement du processus expérimental d'accréditation des Agences de projets du FEM.*
37. *Projet de décision : Ayant examiné le document GEF/C.46/CRP.01, intitulé « Progress Report on the Pilot Accreditation of GEF Project Agencies », le Conseil prend note de l'état d'avancement des examens de la phase II réalisés à ce jour par le Panel d'accréditation. Il note plus particulièrement que le Fonds brésilien pour la biodiversité (FUNBIO) et le Bureau chinois de la coopération économique extérieure (FECO) ont reçu l'approbation du Panel pour passer de la phase II à la phase III.*
38. *Le Conseil approuve les plafonds initiaux de financement pour l'UICN et la DBSA, déterminés en application des dispositions figurant dans le document du Conseil GEF/C.40/09 intitulé *Élargissement du réseau du FEM en application du paragraphe 28 de l'Instrument*, comme suit :*
- (a) *plafonds du financement du FEM par projet : 54 millions de dollars pour FUNBIO et 440 millions pour le FECO ; et*
- (b) *plafonds pour l'ensemble des projets : 76 millions de dollars pour FUNBIO et 252 millions pour le FECO.*
39. *Le Conseil autorise le Secrétariat à recalculer ces plafonds au moment de l'approbation des projets administrés par ces Agences et de l'informer de toute modification.*
40. *Il invite le Secrétariat à continuer à présenter un rapport sur l'état d'avancement du processus expérimental d'accréditation à sa réunion prochaine.*

**Point 16 de l'ordre du jour    Rapport du Comité de sélection et d'évaluation**

(Travaux à huis clos dirigés par le président de séance)

41. Le président du Comité de sélection et d'évaluation présentera le rapport du Comité au Conseil pour examen et décision voulue.

**Point 17 de l'ordre du jour Questions diverses**  
(Travaux codirigés)

42. Les membres du Conseil et les présidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.
43. Le président de séance informera le Conseil des dates envisagées pour sa réunion de l'automne 2016.

**Point 18 de l'ordre du jour Compte rendu conjoint des présidents**  
(Travaux codirigés)

44. Le président de séance et la directrice générale et présidente du FEM présenteront le compte rendu conjoint des conclusions auxquelles ont abouti les travaux. Les décisions approuvées par le Conseil pendant sa réunion seront reprises dans le compte rendu conjoint des présidents.

## Horaire provisoire

**Mardi 2 juin 2015**

*Matin*

- 9 h 00 – 9 h 30      **Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion**  
(Travaux dirigés par la DG)
- Point 2 de l'ordre du jour Élection d'un président de séance**  
(Travaux dirigés par la DG)
- Point 3 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour**  
(Travaux dirigés par le président de séance)
- 9 h 30 – 10 h 45      **Point 4 de l'ordre du jour. Mise en œuvre de FEM 2020**  
(Travaux dirigés par la DG)
- 10 h 45 – 11 h 45      **Point 5 de l'ordre du jour. Rapport de suivi annuel de l'exercice 14 :  
Partie II**  
(Travaux dirigés par le président de séance)
- 11 h 45 – 12 h 45      **Point 6 de l'ordre du jour. Accélération de la préparation du stock de  
projets différés**  
(Travaux dirigés par la DG)
- Déjeuner*
- 13 h 00 – 14 h 30      **Déjeuner pour tous les participants**
- 13 h 30 – 14 h 30      **Déjeuner de la DG avec les membres et membres suppléants du Conseil  
Financement de l'action climatique**
- Après-midi*
- 14 h 45 – 15 h 30      **Point 7 de l'ordre du jour. Plan d'activité et budget de fonctionnement de  
l'exercice 16**  
(Travaux dirigés par la DG)
- 15 h 30 – 16 h 30      **Point 8 de l'ordre du jour. Programme de travail quadriennal et budget  
du Bureau de l'évaluation du FEM – FEM-6**  
(Travaux dirigés par le président de séance)
- 16 h 30 – 17 h 30      **Point 9 de l'ordre du jour. Observance par les Agences du FEM des  
politiques relatives aux normes de sauvegarde  
environnementale et sociale, à la parité des sexes et  
aux normes fiduciaires**  
(Travaux dirigés par la DG)

***Mercredi 3 juin 2015***

*Matin*

- 9 h 00 – 9 h 45      **Point 11 de l'ordre du jour. Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie**  
(Travaux dirigés par le président de séance)
- 9 h 45 – 10 h 45      **Point 10 de l'ordre du jour. Document sur l'approche de la gestion des connaissances**  
(Travaux dirigés par la DG)
- 10 h 45 – 12 h 30      **Point 12 de l'ordre du jour. Programme de travail**  
(Travaux dirigés par la DG)

*Déjeuner*

- 12 h 45 – 14 h 15      **Déjeuner pour tous les participants**
- 12 h 45 – 14 h 15      **Exposé présenté par le Panel d'accréditation aux membres et membres suppléants du Conseil**

*Après-midi*

- 14 h 30 – 16 h 30      **Point 13 de l'ordre du jour. Rapport semestriel d'évaluation de juin 2015 et réponses de la direction**  
(Travaux dirigés par le président de séance)
- 16 h 30 – 17 h 00      **Point 14 de l'ordre du jour. Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions internationales**  
(Travaux dirigés par le président de séance)
- 17 h 00 – 17 h 30      **Point 15 de l'ordre du jour. Rapport sur le processus expérimental d'accréditation des Agences de projets du FEM**  
(Travaux dirigés par la DG)

*Accueil des nouvelles Agences*

- 17 h 30 – 18 h 30      **Rafraîchissements et discussion avec les nouvelles Agences du FEM**

***Jeudi 4 juin 2015***

*Matin*

- 9 h 00 – 09 h 30      **Point 16 de l'ordre du jour. Rapport du Comité de sélection et d'évaluation**  
(Travaux à huis clos dirigés par le président de séance)
- 9 h 30 – 10 h 00      **Point 17 de l'ordre du jour. Questions diverses**  
(Travaux codirigés)

10 h 00 – 11 h 00 *Réunion du Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial*

11 h 00 – 12 h 00 **Point 18 de l'ordre du jour. Compte rendu conjoint des présidents**  
(Travaux codirigés)